

SOMMAIRE De Nota Bene

Le CDDF et le
Rapport Bockel

Signez la pétition pour
Catherine Péderzoli

Supplément n° 1 à BAC n° 38

Directrice de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION
au siège
5, rue Clisson 75013 PARIS

Le CDDF et le rapport BOCKEL

Missionné par le Président de la République, en août dernier, pour faire des propositions afin de prévenir la délinquance des jeunes, le Secrétaire d'Etat à la Justice qui vient d'être remercié, avec quelques autres, par SARKOZY et FILLON, Jean-Marie BOCKEL, venait de remettre son rapport.

Sans aucun doute sa mise à pied tient plus à la fermeture de la soi-disant ouverture, initiée en 2007, qu'au contenu du rapport qui servira peut-être à justifier de nouvelles dispositions législatives qui en rejoindront de précédentes sur le même sujet de la délinquance des jeunes sans véritablement agir ni sur ses effets ni sur ses causes.

Le SNCA e.i.L. Convergence ne tient pas à faire une étude exhaustive de ce rapport. Cependant, dans le troisième chapitre de sa première partie, « Soutenir la parentalité », ce rapport aborde assez largement (de la page 27 à la page 31) la question du CDDF et propose de le généraliser.

Cela est une raison tout à fait suffisante pour justifier que le SNCA e.i.L. Convergence s'intéresse à cette proposition.

Le rapport BOCKEL voit dans le CDDF, institué par la loi du 5 mars 2007, « un outil original de proximité d'aide à la parentalité » mais déplore qu'il soit si rarement mis en place. Il envisage son fonctionnement « lorsque l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publique sont menacés en raison d'un défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur ».

Dans la mesure où, pour le SNCA e.i.L. Convergence, la violence scolaire commence avec l'absentéisme à répétition et sans motif recevable d'un élève, même très jeune, c'est la tenue du CDDF pour aboutir au retour de l'assiduité scolaire qui lui paraît fondamentale.

Or les deux exemples donnés par le rapport ne semblent pas faire un sort particulier, et encore moins premier, au comportement scolaire du jeune.

Le premier exemple est celui de la ville de FONTENAY-LE-FLEURY, dans les YVELINES. Y est décrit d'une façon générale le fonctionnement du CDDF de la commune qui montre que l'institution scolaire peut être demanderesse, parmi d'autres demandeurs, de l'intervention du Conseil des Droits et Devoirs

des Familles. Mais il ne paraît pas que la problématique de la violence scolaire, dans son lien avec le manque d'assiduité, soit plus particulièrement prise en compte.

Le second exemple concerne MONTAUBAN, dans le TARN-ET-GARONNE ; il est beaucoup plus concret que le précédent mais ne met pas davantage en exergue le couple violence scolaire-absentéisme. A preuve, les ordres du jour de ses deux premières séances : non respect par des mineurs de moins de 14 ans du couvre feu qui les touche, dans cette commune, à partir de 22 h et, pour d'autres séances, des insultes à agent ou une baignade dans la piscine municipale à 2 h du matin ...

Dans la mesure où le maire est le premier responsable de l'ordre public dans sa commune, donc de sa police, pourquoi pas ?

Cependant le SNCA e.i.L. Convergence continue à penser que la véritable efficacité du CDDF viendra de son implication systématique dans la lutte contre l'absentéisme scolaire, prélude à d'autres formes de violence scolaire. En effet, l'absentéisme

1. révèle la faille dans l'autorité parentale que le CDDF doit aider à surmonter,
2. prélude au « décrochage » de milliers de jeunes qui seront la proie toute trouvée des auteurs de délinquance,
3. ampute dangereusement l'Ecole laïque d'une part de sa mission émancipatrice pour toute la jeunesse qui lui est confiée par la République.

C'est pourquoi, le SNCA e.i.L. Convergence se devait de réagir au rapport BOCKEL qui en conformité avec l'idéologie sarkozienne voit dans le CDDF un instrument de la répression insuffisamment utilisé alors qu'il faut le faire fonctionner dans un esprit de dialogue et de prévention.

Il faut que le CDDF devienne une composante habituelle de la lutte contre la violence scolaire, qui, il faut le redire, prend d'autres formes que l'absentéisme, mais se nourrit d'abord de l'incapacité qu'à l'institution scolaire à remédier seule au phénomène de l'évaporation de certains de ses élèves.

Toutefois, pour retenir parmi les fonctions essentielles du CDDF celle d'aider à faire revenir dans leurs classes, pour y travailler, les élèves qui s'en échappent, il faut la conviction que l'Ecole de la République et les valeurs qu'elle y transmet sont nécessaires à la construction de la personnalité libre et responsable de chaque élève, à l'édification d'une identité nationale exempte de falsification et à la vie harmonieuse de la Cité.

Il est peu probable que la nouvelle équipe gouvernementale qui se met en place fasse de cette conviction son moteur d'action essentiel.

Reste que le SNCA e.i.L. Convergence revendique toujours :

1. la généralisation de la mise en place du CDDF pour aider à la lutte contre la violence scolaire ;
2. son fonctionnement selon les valeurs humanistes et républicaines qu'il défend.

Signer et faire signer la pétition pour Catherine Pederzoli

http://www.petitionduweb.com/Petition_pour_Catherine_PEDERZOLI-7850.html